

**Relations avec l'industrie.**—Le Conseil national de recherches s'est toujours intéressé au plus haut point aux applications de la science dans l'industrie canadienne. Depuis 1917, des représentants de l'industrie, du gouvernement et des universités s'efforcent, avec le concours des comités associés du Conseil, de résoudre les problèmes urgents qui se posent dans les domaines industriels et économiques. Un échange constant de personnel et de renseignements s'effectue entre les laboratoires du Conseil national de recherches et ceux de l'industrie et près de 90 p. 100 du travail du Conseil a trait aux recherches appliquées destinées à des usages industriels. Le Conseil entreprend à forfait des recherches relatives à des entreprises particulières et s'occupe de travaux d'essais et de normalisation de tous genres. Les découvertes faites dans les laboratoires du Conseil sont brevetées, puis mises à la disposition des fabricants par l'entremise de la *Canadian Patents and Development Limited* (voir p. 121).

Le Service de renseignements techniques est un des grands domaines d'activité du Conseil. Son personnel se compose d'ingénieurs itinérants, qui visitent des établissements manufacturiers, et de chercheurs spécialisés qui, postés à Ottawa, peuvent consulter les ouvrages techniques mis à leur disposition à la bibliothèque du Conseil. Toutes les demandes sont étudiées, mais le Service est tout particulièrement désireux de venir en aide aux petits établissements où les facilités de renseignements ou de recherches font défaut. Le Service donne des conseils, à titre gracieux, sur les matériaux et méthodes, l'outillage industriel, l'organisation de l'usine, l'emballage, les primes de rendement aux ouvriers et la vérification des stocks.

En 1962, le Conseil a commencé à accorder une aide financière directe aux industries canadiennes qui entreprennent des travaux de recherches. Il consent des subventions pour recherches appliquées et travaux de perfectionnement à long terme. L'aide est à frais partagés, l'industrie versant au moins la moitié des fonds nécessaires à chaque projet. Les sociétés de toute importance et représentant un vaste secteur de l'activité industrielle ont droit à cette aide, et elles conservent tous les droits découlant des travaux accomplis. D'octobre 1962 à mars 1963, le programme s'est soldé par 62 nouveaux travaux de recherches entrepris par 44 sociétés canadiennes. Ces travaux, évalués à \$1,700,000 pour les six mois, ont créé 260 nouveaux emplois de recherche.

**Bourses et subventions.**—Depuis sa fondation en 1916, le Conseil soutient les universités qui font des recherches en sciences et génie. Cette aide a été d'un précieux secours pour les universités, car elle leur a permis de mettre sur pied les excellentes écoles de diplômés que l'on trouve aujourd'hui au Canada. Les subventions aux particuliers constituent la plus grande partie du programme d'aide aux universités. Elles comprennent notamment des subventions qui permettent au personnel universitaire d'embaucher des assistants de recherche et d'acheter le matériel nécessaire, des bourses de perfectionnement aux diplômés et des bourses post-doctorales. Environ 1,200 subventions de recherches et 720 bourses d'études et de perfectionnement ont été accordées au cours de l'année terminée le 31 mars 1963, ce qui représente une somme de \$10,395,000.

Le reste du programme d'assistance, qui a pour objet de favoriser et d'encourager les recherches dans les universités, se partage entre la publication de six revues canadiennes de recherches, des contributions à des organismes et à des travaux scientifiques, la représentation canadienne au sein de syndicats scientifiques internationaux et le coût administratif du programme. Les sommes dépensées dans ces divers domaines d'activité au cours de l'année 1962-1963 ont atteint \$1,103,000. On trouvera un exposé détaillé du programme d'assistance du Conseil dans le *Report on University Support*.

En 1948, le Conseil a institué un programme de bourses post-doctorales; ces bourses sont offertes aux Canadiens ainsi qu'aux ressortissants d'autres pays. Au début, elles permettaient de faire des recherches dans les laboratoires du Conseil, mais la formation et l'expérience dont faisaient preuve les jeunes investigateurs scientifiques se sont révélées si utiles que le programme a pris peu à peu de l'expansion. Les bourses de perfectionnement permettent maintenant de faire des recherches dans les universités canadiennes (dans ce cas, elles font partie du programme d'aide aux universités), dans les laboratoires de